

**ANNEXE X**  
**Commune de Court-Saint-Etienne**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Réf. AC: permis unique n°2021/0003-Réf.DPA : dossier n°10004253-Réf. DGO4 :25023/PU3/2021.2-2169636

PROJET DE CATEGORIE B EN VERTU DU LIVRE 1er DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT  
ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS  
1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Le Collège Communal fait savoir que la société **CONSTRUCT ME** ayant établi ses bureaux Drève Richelle n° 161 Bât.D bte 19 à 1410 WATERLOO, a introduit une demande de permis unique ayant trait à un terrain sis à Court-Saint-Etienne, sur le site Henricot 2 - Court Village – rue des Noirs Talons – Boucle Joseph Dewez s/n à 1490 COURT-SAINT-ETIENNE cadastré section A n° 12B9, 64C4, 64D4, 64S3 et 664R et relative à :  
La démolition de constructions industrielles vétustes, abattage d'arbres – l'assainissement et la modification du relief du sol – la construction de 7 bâtiments (215 Appartements, 5 maisons unifamiliales) – 220 places de parkings privées – 2 cabines HT – la modification de voiries et création de parkings publics – la réalisation d'équipement technique et la réalisation des abords et plantations.  
Le périmètre de la demande se situe en zone d'activité économique industrielle au plan de secteur.  
Le projet est dérogoire au plan de secteur et soumis au Décret « Voirie ».  
Une étude d'incidence sur l'environnement est réalisée dans le cadre de cette demande.

L'enquête publique a une durée de 30 jours. Elle est organisée conformément aux articles D29-7 à D29-19 et R.41 du Livre 1er du Code de l'environnement. Cette enquête se déroule du 10 janvier 2022 jusqu'au 09 février 2022. La clôture de l'enquête publique est programmée le 09 février 2022 à 11h00 au Service Urbanisme-Rue des Ecoles n°1-1490 Court-St-Etienne (rendez-vous devant être pris au minimum 24H à l'avance au 010/620 644).

S'agissant d'une demande de permis unique, l'autorité compétente pour statuer sur ladite demande est composée du Fonctionnaire Technique et du Fonctionnaire Délégué en vertu de l'article 81 §2 dernier alinéa du Décret du 11 mars 1999 relatif au Permis d'environnement, la demande de permis étant relative à des actes et travaux visés à l'article D.IV.22 §1<sup>er</sup> 5° du CoDT.

Le dossier peut être consulté à partir du 10 janvier 2022 jusqu'au 09 février 2022 au Service Urbanisme, rue des Écoles n° 1 en prenant rendez-vous, minimum 24H à l'avance, le mardi et vendredi de 8h30 à 12h au 010/620.644 ou par mail à [urbanisme@court-st-etienne.be](mailto:urbanisme@court-st-etienne.be)

*Des explications techniques peuvent être fournies par :*

*-le fonctionnaire technique :* Service Public de Wallonie – Département des Permis et Autorisations – Direction de Charleroi - Monsieur VANDERWEGEN Daniel, rue de l'Écluse, 22 à 6000 Charleroi, tél. : 071/65.47.60 réf permis d'environnement dossier n° 10004253

*-le fonctionnaire délégué :* Service Public de Wallonie – DGATLP – Direction de Wavre – Madame DUPERROY Françoise, rue de Nivelles, 88 à 1300 WAVRE, tél. : 010.23.12.11 réf DGATLPE : 25023/PU3/2021.2-2169636

*-le Conseiller en Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme de la Commune de Court-St-Etienne,* Monsieur LEDOUX, rue des Ecoles n°1 à 1490 Court-St-Etienne – tel : 010/620 646

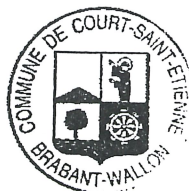
*Les réclamations et observations écrites peuvent être adressées par courrier à l'Administration communale - rue des Écoles n° 1 à 1490 Court-Saint-Etienne du 10 janvier 2022 au 09 février 2022.* Ces réclamations et observations peuvent également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@court-st-etienne.be](mailto:urbanisme@court-st-etienne.be) Sous peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés. Les envois par courrier électronique sont identifiés et signés.

Les réclamations et observations verbales sont également recueillies sur rendez-vous à prendre auprès du Service Urbanisme (tel : 010/620 644).

Etabli à Court-Saint-Etienne, le 14 décembre 2021

Le Directeur général,

F. PETRE



Le Bourgmestre,

M. GOBLET d'ALVIELLA